

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2015 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, René VERGNES.

Absents Excusés:

Jean-Paul LEGER qui a donné procuration à Michel DARNAUD.
Pascal MARCHANDIAU qui a donné procuration à Catherine SOUBEYRAND.
Sylvain MAURIN qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.
Anaïs DEGREEF qui a donné procuration à Huguette JOLIVET.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre est respectée.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2015 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Suppression du CCAS

Le maire informe l'assemblée que la loi NOTRe permet la dissolution du CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Discuté lors de la dernière réunion du CCAS du 05 novembre, les membres présents ont souhaité le maintien de cet organisme. En conséquence, les membres du Conseil Municipal présents se prononcent unanimement pour le maintien du CCAS.

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015

Les membres du Conseil Municipal ayant eu connaissance du projet du nouveau schéma s'interrogent quant à la logique guidant ces modifications qui n'impactent pas directement notre Communauté de Communes de rattachement, en l'occurrence Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC). Sans observation de la part de l'assemblée.

Hermitage-Tournonais Communauté de communes – Financement du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les différents documents d'urbanisme sont traités par la Communauté de Communes (HTCC), et ce, en raison du désengagement des services de l'Etat. Ce transfert de compétence s'est effectué gracieusement durant l'année 2015. La convention doit être renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 avec participation financière de la commune en fonction de la nature et du nombre des documents d'urbanisme traités. Pour l'année 2015, l'estimation du coût est de l'ordre de 4 900 €, sans aucune possibilité de participation du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au service mutualisé ADS, pour l'instruction de toute demande d'urbanisme, selon les tarifs proposés par la Communautés de Communes, à savoir :

- 180 € pour un permis de construire,
- 130 € pour une déclaration préalable,
- 220 € pour un permis d'aménager,
- 140 € pour un permis de démolir,
- 20 € pour un certificat d'urbanisme d'information,
- 70 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante avec M. le Président de Hermitage-Tournonais Communauté de Communes. Il souhaite que la qualité du service soit à la dimension de ses attentes eu égard de la participation financière communale.

Commission de Travaux 11/11/15

Différents travaux de nettoyage du lit du ruisseau Le Merdan et consolidation des rives sont prévus. Il sera également procédé à la reprise du mur en pierres soutenant la rue des carrières à l'ouest de la maison Planta, par les employés communaux.

Atelier communal : les travaux d'agrandissement seront assurés dans le courant de l'année 2016, conformément au permis de construire, travaux effectués en partie par les employés municipaux.

Travaux en régie

Suite aux dégâts d'orage de l'automne 2014, des travaux de consolidation sur les berges de ruisseau Le Merdan ont été effectués par les services municipaux dès le printemps dernier, pour un montant de 3 118,73 € TTC. En raison de la valorisation du patrimoine communal, cette dépense fera l'objet d'une opération comptable consistant à passer la dépense de la section fonctionnement à la section d'investissement du budget général.

Subventions allouées par l'Agence de l'Eau :

Autorisation est donnée au Département de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la commune les subventions qui lui seront attribuées par l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux d'assainissement. Il est précisé que le Département s'engage à reverser à la commune les subventions perçues en son nom. Une délibération est prise en ce sens.

Compte rendu de la Conseil d'Ecole du 02/11/15

Le Conseil d'Ecole s'est tenu le lundi 2 novembre 2015. Etaient présents Mmes Geneviev, Martin, Stettler et Mr Navet représentant les enseignants, Mmes Giroud, Montorfano, Nodin, Serme et Souillol représentant les parents d'élèves, la municipalité étant représentée par Mme Soubeyrand, adjoint et Mme Jolivet, conseillère municipale. Excusée Mme Lecomte.

Mmes Soubeyrand et Jolivet font un long et précis résumé de cette réunion à l'ensemble des élus présents, en rappelant les souhaits des parents et enseignants concernant les activités périscolaires (TAP, cantine) et nettoyage des classes en fin de matinée du mercredi. En ce qui concerne le règlement des TAP, et plus particulièrement les « fréquences d'inscription », après réflexion, le Conseil Municipal dans son intégralité ne souhaite pas apporter de changement au règlement en vigueur. Mme Soubeyrand et/ou Mme Jolivet régleront le problème du ménage des classes le mercredi en fonction du choix prioritaire des enseignants, partant du principe qu'aucune « rallonge » de temps ne sera consentie par la municipalité.

Révision de la composition de commissions municipales

Plusieurs ajustements sont assurés afin de clarifier le fonctionnement de 2 commissions communales :

Commission Communication, Bulletin Municipal, Vie Culturelle et Associative, Site Internet : Vice-président David BONNET, membres : Mme Lydia PROTIN, Mme Colette BUTTARD, Mme Anaïs DEGREEF, Mr René VERGNES ;

Commission Jeunesse et Personnes Agées:

Vice-président Catherine SOUBEYRAND, membres Mme Lydia PROTIN, Mme Colette BUTTARD, Mme Anaïs DEGREEF, Mr David BONNET, Mr Frédéric SOUBEYRAND, Mr Philippe TERRY.

Tarifs de location des salles communales

Salle Charles André

Sans changement, soit 100€ en période estivale et 130€ en période hivernale pour une location inférieure à 4h00. Pour une location égale ou supérieure à 4h00 maintien des tarifs en vigueur soit 150€ pour une location inférieure à 4h00 et 200€ pour une location égale ou supérieure à 4h00.

Salle des Ferrats

Pour une location inférieure à 4h00, en période estivale, le tarif passera de 70€ à 80€. Pour la période hivernale, pour une location inférieure à 4h00 le tarif passera de 90€ à 110€. Pour une location égale ou supérieure à 4h00, le tarif estival passera de 110€ à 150€. Pour une location égale ou supérieure à 4h00, le tarif hivernal passera de 140€ à 200€. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

Tarifs des concessions dans le cimetière communal

Sans changement.

Projet de convention Mise à disposition Salle des Ferrats

David BONNET, adjoint, donne lecture du projet de convention entre la commune et la nouvelle association « Maison des Jeunes de Vion », convention qui devrait être finalisée prochainement, afin de pouvoir prendre effet au plus tôt.

Subvention municipale allouée à l'association « Maison des Jeunes de Vion »

Le montant de cette subvention, à caractère exceptionnel pour aide au démarrage, sera discuté lors du prochain conseil municipal.

Renouvellement de la convention SOAR (Secteur Ouvert des Arts de la Rue)

Cette convention sera renouvelée, pour la période 2016-2018, accord à l'unanimité du Conseil Municipal. Il est rappelé que cette troupe de spectacle en plein air donne une représentation chaque été, en alternance avec les communes voisines de Sécheras, Cheminas et Lemps. Vion a accueilli l'édition en été 2014. La participation annuelle minimum demeure fixée à 500 € par an.

Dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) N° 2 de St Jean de Muzols

La commune de St Jean de Muzols a communiqué le projet de modification de son PLU. M. le Maire, après en avoir fait l'annonce, informe les membres du Conseil Municipal que ce dossier est consultable en mairie. Aucune observation de l'assemblée sur ce dossier.

Informations diverses

City stade:

Une rencontre entre le Sous Préfet, le Maire et le 1^{er} Adjoint, le 17 novembre, a permis de mettre en évidence les problèmes de financement liés à la non éligibilité de cette opération à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le Sous Préfet s'est engagé à revoir cette situation le 11 décembre, lors de réunion de la Commission Départementale qui définit les critères de sélection à la DETR.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une étude de modification simplifiée du PLU est en cours. Si cette opération pouvait voir le jour, elle permettrait de modifier en quelques mois et à moindre coût le règlement du PLU en zone UI, autorisant ainsi la construction de bâtiment public tel que Espace Rural d'Animation et Culturel (ex salle des fêtes) dans la zone artisanale de Bary.

Demandes de subvention

Plusieurs demandes de subvention provenant de communes alentours sont parvenues en mairie. Fidèles au principe de la non domiciliation, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner suite.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal

Contrat d'entretien (à imputer en fonctionnement à l'article 6156) concerne un nouveau contrat d'entretien du bâtiment mairie et ses annexes relatif à la détection intrusion, incendie, éclairage de sécurité et désenfumage. C'est la société ERALPRO de Valence qui a été retenue pour un montant de 780€/an.

Adhésion de nouvelles communes au SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche)

Le Maire donne lecture de la liste des nouvelles communes adhérentes à cet organisme qui n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal.

Rapport d'activité 2014 Hermitage-Tournonais communauté de communes

Présentation par M. le Maire. Un exemplaire de ce rapport est remis à chacun des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

VION, le 26 novembre 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

